

Service client

N° client

Traité par

Annexe
au contrat N°
Commentaire


Informations client

Titre ☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom

Téléphone

Nom

E-mail

Entreprise

Rue

Date de naissance

NPA / Localité
Pièce d'identité
☐ Carte d'identité CH

☐ Passeport CH

☐ Permis de séjour

Nationalité

N° de la pièce

Prière de joindre une copie du document

Informations contractuelles complémentaires
La personne soussignée, majeure, déclare vouloir s'abonner au bouquet DORCEL TV et prend connaissance que :

- Le bouquet DORCEL TV contient des chaînes à caractère pornographique dont le contenu répond aux prescriptions européennes et celles de la télévision transfrontalière relative aux programmes de télévision érotiques et pornographiques.
- Le bouquet DORCEL TV est diffusé 24h sur 24h et pourrait de ce fait être vu par des personnes mineures si les mesures de protection décrites ci-après ne sont pas prises par l'abonné.
- Outre le cryptage des chaînes qui ne peuvent être vues en clair lorsqu'un abonnement a été conclu et enregistré (l'absence

d'abonnement provoque un écran noir sur le téléviseur), l'abonné a la possibilité d'activer l'option contrôle parental sur son décodeur. L'oubli de l'activation de l'option engage la seule responsabilité de l'abonné.

- L'application des mesures décrites ci-dessus est du ressort de l'abonné qui est seul responsable de ne pas permettre l'accès à des personnes mineures, ni à en proposer la vue à des personnes qui ne le désirent pas.
- Le fournisseur se réserve le droit d'interrompre en tout temps la diffusion des chaînes DORCEL TV si le contenu de celles-ci devaient être incompatible avec l'article 197 al 3 CPS

L'abonné ou la personne payant l'abonnement déclare être majeur et avoir lu ce qui précède. Par sa signature, il dégage le fournisseur de toute poursuite ou plainte concernant le contenu des programmes DORCEL TV dont il connaît et accepte la nature pornographique du contenu. Seuls les contrats avec indication de la date de naissance sont pris en considération.

L'attention de l'abonné est particulièrement attirée sur le fait que l'article 197 du Code Pénal Suisse punit de l'emprisonnement ou de l'amende « celui qui aura exposé ou montré en public des représentations pornographiques ou les aura offertes à qui n'en voulait pas ». A ce titre, l'abonné s'engage à tenir le code d'accès parental hors d'accès des enfants et personnes non autorisées.

J'ai pris connaissance des parties intégrantes du contrat dans l'ordre suivant et sans modification : le présent avenant et les condition générales d'abonnement et les accepter sans réserve.

Lieu et Date Signature(s)

Le titulaire de l'abonnement mobile doit être majeur

Un exemplaire de ce complément de contrat, complété de votre adresse exacte, de la date, signé valablement est à retourner à votre fournisseur.
Le programme ne sera pas activé avant la réception de ce complément de contrat.
Celui-ci fait partie intégrante du contrat d'abonnement indiqué en en-tête.